

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

N°A2020_120

NOMENCLATURE ETAT : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Politique de la ville, habitat, logement

OBJET : Politique de l'Habitat – Appel à projet Région Occitanie « Missions d'animation et d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé en Occitanie »

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU la Loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

VU la délibération n°C-75/2014 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, du 15 avril 2014 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne,

VU la sollicitation de la Communauté d'Agglomération auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la réponse à l'appel à projet Spire,

VU la décision n°CP/2020-MAI/07.01 du 29 mai 2020 du Conseil régional validant la proposition d'intervention du Grand Narbonne,

VU l'arrêté attributif de subvention du conseil régional en date du 9 juin 2020,

CONSIDERANT que Le Grand Narbonne s'investit depuis plusieurs années sur les questions d'amélioration de l'habitat mais également sur les préoccupations climatiques et environnementales qui touchent à l'ensemble des compétences portées.

CONSIDERANT qu'il anime depuis plusieurs années, la Plateforme de Transition et de Rénovation Energétique à destination du public. Dans le cadre de la mise à finir des Guichets Uniques de Rénovation Energétique, la Région Occitanie accompagne les territoires sur cette année de transition entre les deux dispositifs, par le lancement d'un appel à projet SPIRE, piloté par l'AREC. Celui -ci a pour objet de financer, sur l'exercice 2020, le fonctionnement de la plateforme de rénovation énergétique et d'offrir un accompagnement global sur le territoire (sur site et délocalisé).

ARRETE :

ARTICLE 2:

Le Grand Narbonne a proposé une action, dont le budget prévisionnel est de 180 000€ sur l'exercice 2020. Le Grand Narbonne sollicite auprès de la Région Occitanie, un cofinancement de l'action à hauteur de 94 000€ (90 000€ fixes + 4000€ liés à l'atteinte des objectifs).

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sous forme électronique sur le site internet du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans son intégralité, sous format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Fait à Narbonne, le 26 juin 2020

Pièces jointes :

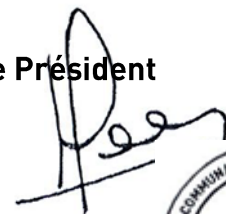
Dossier de candidature

**Arrêté certifié exécutoire compte
tenu de sa transmission en Sous-
Préfecture**

le : |PREF|

Et de son affichage le : |AFF|

Le Président



Jacques BASCOU

